

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°24/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **04 avril**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**).

Absentes : Mmes Monique **RAVOUNA**, Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES - SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

Exposé du Maire.

Pour l'année 2023, nous vous proposons d'attribuer les subventions telles que présentées dans le tableau joint en annexe. Le montant total de celles-ci est de 115.680 €.

Le Conseil est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue les subventions 2023 aux associations et organismes divers mentionnées dans le tableau ci-joint, dont le montant s'élève à 115.680 €.

☞ Autorise le Maire à signer avec le SOPCC Football, le SOPCC Basket et le SOPCCT Rugby, une convention définissant les droits et obligations de ces trois bénéficiaires, afin de permettre un meilleur suivi de ces fonds par la collectivité, conformément à la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 05 avril 2023
Le Maire,



SUBVENTIONS 2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 038-213803166-20230404-DEL24_2023-DE

ASSOCIATIONS	Montant 2023
Amicale des Sapeurs Pompiers	2.900 €
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	850 €
Amicale des Bons Collectionneurs	280 €
Harmonie Eolienne	1.300 €
Amis des Arts	540 €
Société des Pêcheurs à la Ligne	250 €
Chorale la Clé des Chants	220 €
Club Aquariophilie	220 €
Anciens Marins	200 €
Médaillés Militaires	200 €
Anciens Combattants – UMAC	200 €
FNACA	200 €
Anciens des Forces Françaises en Allemagne	200 €
Association des Femmes Elues de l'Isère	200 €
Association des Résidents	200 €
Association des Anciens Maires	160 €
Billard Club Pontois	250 €
Sou des Ecoles	800 €
Foyer Socio-Culturel du Collège de Pont de Chérucy	350 €
Foyer Socio-Culturel du Lycée Professionnel	350 €
Association Sportive du Lycée Professionnel	250 €
Maison des Lycéens du Lycée la Pléiade	350 €
Association GALI	200 €
Secours Catholique	200 €
Association des Conciliateurs de Justice	110 €
Association Culturelle Arménienne	800 €
Amicale du Personnel Communal Pont de Chérucy	5.100 €
SOPCC Gymnastique	1.050 €
SOPCC Ski	1.050 €
Cyclo Sport Pont de Chérucy	1.600 €
SOPCC Football	30.000 €
SOPCC Basket	50.000 €
SOPCCT Rugby	11.000 €
Evasion Moto Club	300 €
Véritables Allumés de la Grimpe	500 €
Association Street Rullz	500 €
Comité de Jumelage	2.800 €
TOTAL	115.680 €